

vies de famille

Le magazine des Caf

MAI 2014

ENCART DÉPARTEMENTAL
TOUTES LES INFOS DE VOTRE CAF
EN PAGES CENTRALES



VOS PRESTATIONS

Mode de garde

Les assistant(e)s
maternel(le)s

VIE QUOTIDIENNE

Bioéthique

Don d'organes :
parlez-en
à vos proches

ENFANTS/PARENTS

Les réponses
à vos questions



DOSSIER Famille recomposée : les clés de la réussite

Nos conseils pour relever le défi

ÉDITO

Les familles recomposées posent de nouvelles problématiques. Mais réussies, ces nouvelles familles sont aussi source de richesses, parce qu'elles imposent tolérance, respect des différences et concessions réciproques.

« La chambre est trop petite ! »
« Est-ce à moi de le punir ? » : c'est au quotidien que se pose la question des rôles pour ces nouvelles tribus. Pour éviter conflits et incompréhension, *Vies de famille* vous guide sur les pistes à explorer en famille (page 9). Puisque les assistant(e)s maternel(le)s constituent un mode de garde privilégié des jeunes enfants, nous détaillons (page 4) aides et soutiens que la Caf leur propose. Enfin, page 7, notre article revient sur le service civique, qui a permis à 60 000 jeunes de retrouver motivation et confiance en eux. Une expérience enrichissante que 35 000 volontaires devraient tenter cette année. Bonne lecture à tous.

Le comité de rédaction



04

VOS PRESTATIONS

- P. 04** **MODE DE GARDE**
Votre Caf accompagne les assistant(e)s maternel(le)s
- P. 05** **LUTTE CONTRE LA FRAUDE**
Les moyens de contrôle de votre caisse

VIE QUOTIDIENNE

- P. 06** **BIOÉTHIQUE**
Don d'organes : parlez-en à vos proches
- P. 07** **ENGAGEMENT**
Le service civique. Se rendre utile

ENFANTS/PARENTS

- P. 08** **ET SI ON EN PARLAIT ?**
Notre psychologue répond à vos questions

DOSSIER

- P. 09** **NOUVEAUX LIENS**
Famille recomposée : les clés de la réussite

BLOC-NOTES

- P. 14**
Votre Caf en pratique



07



09

RETROUVEZ VOTRE ENCART DÉPARTEMENTAL ENTRE LES PAGES 8 ET 9

VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE VOS PRESTATIONS CAF, vies de famille VOUS RÉPOND

« Mes amis prétendent que le logement que je vais louer ne répond pas aux normes de confort et que je n'aurais pas le droit de toucher les aides de la Caf. Est-ce vrai ? »

Vies de famille. Vos amis ont raison. Pour bénéficier des aides de la Caf, votre futur logement doit répondre à certains critères de superficie et de décence : sa superficie doit être au moins égale à 9 m² pour une personne seule, 16 m² pour deux personnes, puis 9 m² supplémentaires par personne en plus. Il doit être équipé d'un minimum de confort : fenêtre, WC, eau potable, électricité. Si, effectivement, le logement n'est pas conforme aux normes de santé et de sécurité, votre Caf refusera de verser l'allocation logement à votre bailleur ou à votre propriétaire. Par dérogation et exceptionnellement, votre Caf peut cependant verser l'aide au logement si vous effectuez les démarches auprès de votre propriétaire ou de votre bailleur pour obtenir la mise en conformité du logement. Pour cela, écrivez au propriétaire du bien, avertissez le maire de votre commune, au besoin saisissez le tribunal d'instance. Car louer un bien ne respectant pas les normes de santé et de sécurité constitue une

infraction au règlement sanitaire départemental. Dans tous les cas, prévenez votre Caf qui saura vous conseiller et vous orienter pour résoudre la question de la non-décente de votre logement.

« L'aîné de mes quatre enfants fête ses 20 ans le mois prochain. Quelles seront les conséquences pour le versement des prestations ? »

Vies de famille. Lorsque votre enfant fête ses 20 ans, il cesse d'être considéré comme « enfant à charge » à partir du mois de son anniversaire. Cependant, il reste à charge jusqu'au mois précédant ses 21 ans pour l'aide au logement et le complément familial si vous résidez en France métropolitaine. Si vous résidez dans un département d'outre-mer, pour l'aide au logement, votre enfant reste à charge jusqu'au mois précédant ses 21 ans, et, s'il est étudiant, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle ou malade, jusqu'au mois précédant ses 22 ans. De plus, si vous bénéficiez des allocations familiales pour au moins 3 enfants, ce qui semble être votre cas, une allocation forfaitaire supplémentaire est versée par mois pendant encore douze mois, c'est-à-dire jusqu'au mois précédant son

21^e anniversaire, pour l'enfant âgé de 20 ans. Toutefois, si votre aîné travaille, ses revenus ne doivent pas excéder 885,81 € nets par mois. Dans tous les cas, vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer : votre Caf s'occupe de tout.

« Mon code confidentiel d'accès à Mon Compte sur caf.fr est dans mon sac que je viens de perdre. Que dois-je faire ? »

Vies de famille. Si dans votre sac à main se trouvaient également des documents officiels (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...), vous devez déclarer leur perte au commissariat de police ou à la gendarmerie. N'oubliez pas non plus de faire opposition auprès de votre établissement bancaire pour la perte de votre carte de crédit ou de votre chéquier. Pour votre code confidentiel, il suffit d'avertir votre Caf qui vous en réattribuera un nouveau. Le plus rapide : demandez un nouveau code confidentiel en ligne sur la page d'accueil du site caf.fr, dans Mon Compte. Si vous ne disposez pas d'accès à Internet, téléphonez à votre Caf qui enregistrera immédiatement votre demande. Vous recevrez ensuite la confirmation de votre nouveau code confidentiel par courrier à l'adresse indiquée sur votre dossier.



Photos de couverture : métropole © DREAM PICTURES/BLEND IMAGES/GETTY IMAGES. **Outre-mer** © STOCKBYTE/GETTY IMAGES.
VIES DE FAMILLE, LE MAGAZINE DES CAF Prix au numéro: 0,30 €. N° ISSN: en cours. **Commission paritaire:** 0917 M 08379. **Dépôt légal:** mai 2014. **Édité par:** Caf de Meurthe-et-Moselle/service commun *Vies de Famille*, 21, rue de Saint-Lambert, 54046 Nancy Cedex. **Directeur de la publication du magazine national:** Daniel Lenoir, Directeur général de la Cnaf. **Directeur de la publication de l'encart départemental:** Directeur de la Caf. **Service commun des Caf pour la gestion du magazine:** Caf de Meurthe-et-Moselle. **Collaborateur au numéro:** Département communication de la Cnaf. **CONCEPTION ET RÉALISATION:** Prisma Creative Media, 13, rue Henri-Barbusse, 92624 Gennevilliers Cedex. **Service lecteurs:** 01 73 05 67 50. **Directrice exécutive:** Géraldine Pangrazi. **Directeur éditorial:** Marc Dolisi. **Directeur conception et réalisation:** Vincent Le Bee. **Responsable éditorial:** Christophe Gautier. **Coordination:** Clotilde Delaunay. **Direction artistique:** Judith Major. **Chef de studio:** Gilles Chansigaud. **Concepteurs réalisateurs:** Élisabeth Bommeleer, Marie Daneluzzi (responsables), Fella Saïdi-Tournoux. **Service photo:** Nathalie François (chef de service), Frédérique Lajoix (adjointe), Emmanuel Beaucailou, Émilie Cardona, Alix de France, Marina Mussche. **Ont collaboré à ce numéro:** Anne Gatecel, Anne Gauthier, Isabelle Gravillon, Emma Laroche, Aurélie de la Pontais. **Fabrication:** Prisma Creative Media. **RÉGIE PUBLICITAIRE:** Mistral Média (01 40 02 99 00). **Directeur commercial:** Luc Lehéry. **Directeur de publicité:** David Bichot. **IMPRIMEUR:** Maury Imprimeur, Z.I. route d'Étampes, 45331 Malesherbes Cedex. Aucune information de ce magazine ne peut être reproduite sans l'accord de l'éditeur. Chaque édition contient un encart d'informations départementales entre les p. 08 et 09, et un supplément prestations de 32 p. jeté sur la 4^e de couverture. Sur certains départements uniquement: cavalier de 4 p. sur la couverture CA Normandie, CA Savoie, CG Essonne ; encart publicitaire 2 p. Aria jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. Atout Santé jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. Culture et Formation jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. EFC jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. CG Seine-Saint-Denis jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. Mutuelle Familiale 56 jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. CR Poitou-Charentes jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 2 p. Crédit Mutuel Océanne jeté sur la 4^e de couverture, encart publicitaire 8 p. Yves Rocher jeté sur la 4^e de couverture.
À L'ATTENTION DES LECTEURS *Vies de Famille* est un magazine d'information dont l'objectif est de vous sensibiliser sur vos droits. L'équipe de rédaction met tout en œuvre pour assurer la fiabilité de ces informations. Néanmoins, la réglementation étant complexe, il est souvent difficile de l'expliquer dans ses moindres détails. C'est pourquoi seuls les services de votre caisse d'Allocations familiales sont en mesure de confirmer si vous remplissez toutes les conditions pour bénéficier de telle ou telle prestation. Seule la notification officielle de votre Caf a une valeur juridique.

Découvrez le bonheur de travailler auprès des tout-petits.

Préparez le CAP PETITE ENFANCE

Le diplôme d'État le plus recherché pour travailler auprès des jeunes enfants



➤ Un secteur qui recrute massivement

- Plus de 200 000 postes à pourvoir*.

➤ Une formation à distance qui privilégie l'accompagnement des élèves

- Cours sur tablette + livres de cours.
- Une assistante pédagogique personnelle.
- Un service d'aide à la recherche de stage et d'emploi.

*Source : CAS "les métiers de la santé"

TABLETTE INCLUSE dans votre pack

Tablette tactile de grande marque avec webcam



Culture et Formation est le 1er organisme de formation à distance qui ait reçu la qualification OPOF



L'Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation (OPOF) est une organisation reconnue par l'État. Il distingue les organismes de formation reconnus pour leur professionnalisme, leurs compétences et la satisfaction de leurs élèves.

École privée soumise au contrôle pédagogique de l'État

Culture et Formation

Vous êtes intéressée ? Alors, informez-vous :

Par SMS envoyez FORMATION 242

+ votre n° de tél à 10 chiffres suivi de votre NOM, Prénom, Adresse complète au **31005** (prix d'un SMS)

Par exemple : FORMATION242 0660745741 MARTIN Anne 22, rue de la Plaine 92600 Asnières (Max. 160 caractères).



Par Internet : www.culture-enfance.fr

Où retourner-nous le coupon-réponse ci-contre
97, bd Saly 59315 VALENCIENNES CEDEX 9
Siège Social : 1 Place Paul Verlaine - 92100 Boulogne-Billancourt

BON à renvoyer sous enveloppe
SANS AFFRANCHIR



À CULTURE ET FORMATION
LIBRE RÉPONSE 88170
59311 VALENCIENNES CEDEX 9

Je désire recevoir sans engagement, des renseignements complets sur la préparation au diplôme CAP petite enfance.

Mme Mlle M.

Nom, Prénom :

Né(e) le : à :

Rue : N° :

Ville : Code postal :

Téléphone : Portable :

E-mail :

CULTURE ET FORMATION est un établissement privé d'enseignement à distance.
Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78 (art.27) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant.
Vous pourrez recevoir de notre part, nos prochaines offres par courrier, téléphone, SMS ou e-mail. Si vous ne le souhaitez pas, contactez-nous.

VDF 05/14 CAP - PQ



MODE DE GARDE

Votre Caf accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur métier

ELLE LEUR APORTE DES AIDES MATÉRIELLES ET FINANCE DES SERVICES QUI LEUR SONT DESTINÉS.

► La prime d'installation

Les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour la première fois peuvent bénéficier de 300 ou 600 euros afin de compenser l'achat du matériel de puériculture nécessaire à l'accueil du jeune enfant. L'assistant(e) maternel(le) doit adresser sa demande à la Caf dans un délai d'un an à compter de l'obtention de

l'agrément. Pour en bénéficier, il (elle) doit avoir suivi la formation initiale obligatoire de 60 heures avant tout accueil du premier enfant ; avoir un début effectif d'activité de deux mois minimum et s'engager à rester un minimum de trois ans dans la profession ; être référencé(e) sur le site Internetmon-enfant.fr et renseigner

la rubrique relative aux disponibilités d'accueil; accepter de signer une charte d'engagements réciproques avec la Caf.

► **Le Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala)**

Ce prêt est destiné à financer des travaux pour garantir la santé ou la sécurité des enfants accueillis. D'un montant maximum de 10 000 euros, il est accordé sans intérêt dans la limite de 80 % du coût total des travaux. Il est remboursable en 120 mensualités maximum. Pour en bénéficier, il faut être titulaire de l'agrément ou en cours d'obtention, de renouvellement ou d'extension.

► **Les Relais assistants maternels (Ram)**

Les Ram apportent aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs proposés (musique, activités manuelles, etc.) constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis. Parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. L'animateur de Ram peut délivrer aux parents la liste des assistant(e)s agréé(e)s par le conseil général. Les Ram accompagnent également les parents et les assistant(e)s dans la relation employeur-salarié en leur délivrant une information générale en matière de droit du travail.

► **mon-enfant.fr**

Créé par les Allocations familiales, le site Internet mon-enfant.fr facilite la mise en relation des assistant(e)s maternel(le)s avec les parents et valorise la profession grâce à une page dédiée dans la rubrique « métiers ». C'est un excellent moyen de se faire connaître auprès des parents et de trouver plus facilement du travail. Pour figurer sur le site, l'assistant(e) maternel(le) doit donner son accord écrit. **Anne Gauthier**

► **EN SAVOIR PLUS**

www.caf.fr; www.mon-enfant.fr



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les moyens de contrôle de votre caisse

La Caf, organisme social, gère des fonds publics. C'est pourquoi elle doit s'assurer de leur bonne utilisation et d'une juste répartition à l'ensemble de ses allocataires. Elle dispose donc de moyens de contrôle afin de garantir la lutte contre la fraude.

► **Le contrôle des pièces administratives**

Quand vous faites une demande à la Caf ou que vous mettez à jour votre dossier, les informations que vous fournissez engagent votre responsabilité. La Caf est en droit de vous réclamer les documents justifiant votre situation et de vérifier les réalités de vos déclarations (situation familiale, professionnelle et financière, lieu de résidence, etc.). Ces contrôles peuvent avoir lieu avant le paiement de la prestation ou en cours de droit pour vérifier que vous bénéficiez de justes droits.

► **Les contrôles à domicile**

Ils sont effectués par des agents agréés et assermentés devant le tribunal d'instance. Ils sont titulaires d'une carte d'identité professionnelle et tenus au secret professionnel. Ces agents vérifient l'exactitude des déclarations, analysent globalement la situation de l'allocataire, l'informent, le conseillent et l'orientent dans ses démarches. **Leur rôle ne se résume donc pas à détecter de possibles fraudes, mais plus largement à garantir l'exactitude des droits.** En cas d'irrégularité constatée, la Caf peut être amenée à prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à des poursuites judiciaires. Le choix de ces sanctions ne relève pas de la compétence des agents de

contrôle mais d'une décision du directeur de l'organisme.

Dans l'exercice de sa fonction, l'agent de contrôle demande des informations aux partenaires de la Caf comme les mairies, les services fiscaux, Pôle emploi, les organismes bancaires, les organismes d'assurance, les opérateurs de téléphonie, les autres organismes de sécurité sociale (Cpam, Urssaf...) qui détiennent des renseignements ayant une incidence sur le calcul de vos droits.

► **Les contrôles informatiques**

Des échanges d'informations ont également lieu avec :

- **les services fiscaux**, chaque année, pour prendre en compte les ressources imposables ;
- **Pôle emploi**, chaque mois, pour vérifier la situation de chômage et les allocations perçues ;
- **l'ensemble des Caf**. Un fichier national permet de vérifier qu'une personne ne bénéficie pas de prestations dans une autre Caf avant de lui attribuer un numéro d'allocataire et de lui verser des prestations ;
- **les autres organismes de protection sociale** (Cpam, Carsat, Pôle emploi...). Un répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) permet de vérifier auprès de ces organismes les prestations perçues dans les différents organismes.

NET-PARTICULIER.FR

L'emploi entre particuliers

Ce site officiel recense l'information utile pour être employeur ou salarié d'un particulier, que vous le soyez déjà ou que vous souhaitiez mieux connaître les métiers au service de particuliers. Net-particulier.fr vous accompagne, des démarches préalables à l'embauche jusqu'à la fin du contrat de travail. Avec une organisation par profil, vous accédez à l'information qui vous concerne : « employeur » ou « salarié ». Chaque thème vous est expliqué avec des exemples et des conseils à l'appui (coût de l'emploi, rémunération, formation...). Pour des informations plus approfondies, vous serez orienté vers les sites spécialisés.

BIOÉTHIQUE

Don d'organes : parlez-en à vos proches

CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 5 000 GREFFES SONT RÉALISÉES EN FRANCE, SAUVANT AUTANT DE VIES. UN DÉFI RENDU POSSIBLE PAR LA GÉNÉROSITÉ DES DONNEURS D'ORGANES.

Vous acceptez que vos organes soient greffés à des malades après votre mort ? Dites-le à vos proches. « Après un décès, les équipes médicales se tournent vers la famille ou les personnes qui partageaient la vie du défunt pour connaître sa position : était-il d'accord pour donner ses organes ? Si le sujet n'a jamais été abordé en amont, la famille risque de refuser tout prélèvement, de peur d'aller contre la volonté de son proche décédé, par méconnaissance », décrit le Pr Olivier Bastien, directeur du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus à l'Agence de bio-médecine. Exprimez clairement vos souhaits à votre famille qui se retrouvera devant un choix difficile à faire dans un moment déjà douloureux. « Même si le



défunt portait sur lui une carte de donneur, la famille sera sollicitée car ce document n'a pas de valeur légale. Elle donne simplement une information sur la position du défunt à un moment donné », poursuit le médecin.

Des mots simples

Pour informer ses proches de son souhait d'être donneur d'organes, aucune formalité particulière n'est nécessaire. « Il suffit d'exprimer son choix avec des mots simples : "Si je décède, j'aimerais faire don de mes organes." Pour aborder le sujet, on

peut profiter d'une conversation survenue à propos d'une émission de télévision, d'un film... », conseille Olivier Bastien. Si vos proches sont réticents à vous entendre, sans doute parce qu'évoquer votre mort leur est difficile, ne les brusquez pas. Profitez-en par exemple pour leur demander quel choix, eux, ont fait. « Ce sujet peut soulever des réactions passionnées. Il est important d'accepter que tout le monde n'ait pas le même avis dans la famille, et de respecter l'opinion de chacun », insiste-t-il. Ceux qui sont opposés au don d'organes devront en informer leurs proches. Et pour être entendus, ils pourront s'inscrire sur le Registre national du refus*. « Il est systématiquement consulté par les équipes médicales avant un prélèvement », précise Olivier Bastien. **Emma Laroche**

* Pour connaître vos droits et démarches, rendez-vous sur <http://vosdroits.service-public.fr>

► EN SAVOIR PLUS

www.agence-biomedecine.fr


www.viesdefamille.fr
 Découvrez d'autres sujets sur
 le site de votre magazine



BON À SAVOIR

Don du sang, mode d'emploi

Donner son sang, c'est venir en aide aux hémophiles, aux accidentés de la route, aux femmes en cas d'accouchement difficile, aux opérés, aux personnes atteintes de cancers, etc. Régulièrement, l'Établissement français du sang lance des appels pour alerter sur la fragilité de nos réserves en sang : le pays a besoin de davantage de donneurs. Pour donner son sang, il faut être âgé de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kg, être en bonne santé, ne pas être enceinte. Pour trouver le site de collecte le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.dondusang.net, rubrique « Où donner ? »



MÉMENTO

Où s'adresser ?

Pour se porter volontaire afin d'effectuer un service civique, il suffit de se rendre sur le site Internet www.service-civique.gouv.fr

Toutes les missions y sont répertoriées par départements, régions et dates. Il faut cependant savoir que toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Depuis sa création en 2010, plus de 60 000 jeunes se sont engagés en service civique.



ENGAGEMENT

Le service civique. Se rendre utile

EN 2014, 35 000 JEUNES EFFECTUERONT UN SERVICE CIVIQUE. UNE EXPÉRIENCE VOLONTAIRE ET ENRICHISSANTE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

traverse une période de doute et d'incertitude quant à son orientation scolaire ou professionnelle. Cette expérience pourra l'inspirer, lui faire découvrir un domaine susceptible de le motiver. »

En quoi cela consiste-t-il ?

Pendant six à douze mois, un jeune s'engage auprès d'une association, une collectivité territoriale (mairie, département, région) ou un établissement public (musée, collège, lycée, etc.) pour mener une mission d'intérêt général. Le service civique peut se dérouler en France ou à l'étranger. Il peut s'effectuer dans neuf grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Qui peut le faire ?

Il suffit d'avoir entre 16 et 25 ans, de posséder la nationalité française, celle d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an. Aucune condition de diplôme n'est requise.

Est-ce rémunéré ?

Pendant la durée de son engagement, le jeune touche 467,34 euros nets mensuels de l'État. L'organisme d'accueil lui verse une prestation en nature ou en espèces de 106,31 euros par mois pour ses frais d'alimentation et de transport. Sa mission l'occupe au moins 24 heures par semaine.

Y a-t-il un moment idéal pour le faire ?

Tout dépend du parcours du jeune. « Certains choisissent d'effectuer un service civique en fin d'études, avant de se lancer dans la vie active, note François Chérèque, président de l'Agence du service civique. Ce type d'engagement est en général très bien vu par les futurs employeurs potentiels et constitue un plus sur un CV : il témoigne d'une expérience acquise dans le domaine du travail en équipe, d'un certain dynamisme. Il peut également se révéler intéressant quand le jeune

Quel bénéfice personnel un jeune peut-il en tirer ?

« D'abord un sentiment de fierté de s'engager au service des autres et de l'intérêt général. Engagement qui est officiellement reconnu par la société dans la mesure où elle indemnise le jeune. C'est gagnant-gagnant ! » insiste François Chérèque. Ce service civique sera également l'occasion de vivre des relations humaines riches et variées, avec les personnes qu'il va aider mais aussi avec les professionnels qui vont l'encadrer. « Depuis un an, nous proposons aussi un programme spécifique pour les jeunes en décrochage scolaire, avec notamment la possibilité de suivre une formation au sein d'un établissement scolaire, en alternance avec la mission proprement dite du service civique. » Un bon moyen de ne pas se marginaliser et, peut-être, de retrouver plus tard le chemin de l'école. **E.L.**



Les réponses à vos questions

SPÉCIALISTE DES RELATIONS ENTRE PARENTS ET ENFANTS, LA PSYCHOLOGUE ANNE GATECEL VOUS AIDE À TROUVER DES SOLUTIONS POUR GÉRER LES CONFLITS ET RÉTABLIR LA COMMUNICATION AU SEIN DE LA CELLULE FAMILIALE.

ANNE GATECEL PSYCHOLOGUE, AUTEUR DE *PSYCHOSOMATIQUE RELATIONNELLE ET PSYCHOMOTRICITÉ* (ÉD. HEURES DE FRANCE).

« Mon fils de 6 ans me pose des questions scientifiques auxquelles je ne sais pas répondre... » MICHAËL (31)

Chez un enfant, l'appétit de savoir est toujours signe de bonne santé psychique. Alors, plutôt que de vous inquiéter parce que vous n'avez pas toutes les réponses, réjouissez-vous ! Osez dire à votre bambin que vous ne savez pas, en toute simplicité. En lui faisant cet aveu, vous lui ferez d'ailleurs le plus grand bien : un papa qui saurait tout aurait un côté tout-puissant un peu inquiétant, il deviendrait un modèle totalement inaccessible, donc source d'angoisse. Pour ne pas décourager sa curiosité, proposez-lui de chercher ensemble des réponses à ses questions, sur Internet, à la bibliothèque...

« Ma fille de 8 ans est très maniaque, n'est-ce pas un peu bizarre à cet âge ? » LUCE (11)

Il n'est pas rare qu'un enfant traverse des périodes où il a besoin que tout soit bien rangé, chaque chose à une place précise. Cet ordre, toujours le même, le rassure. Il a l'impression que tout est sous contrôle. Cela peut arriver quand il doit faire face à un événement difficile à digérer (deuil, séparation des parents, mauvais résultats à l'école, déménagement, etc.). En général, cela passe en quelques semaines. Si vraiment cette maniaquerie s'installe chez votre fille et devient même obsédante, c'est le signe qu'elle n'arrive pas à dépasser son mal-être. Mieux vaut consulter un psychologue.



VOS QUESTIONS NOUS INTÉRESSENT

N'HÉSITEZ PAS À LES POSER

► **PAR COURRIEL :**
questiondenfants@voila.fr

► **PAR COURRIER :**
Magazine *Vies de famille*
Prisma Creative Media
13, rue Henri-Barbusse
92624 Gennevilliers Cedex

LA QUESTION CLÉ

« Parfois, j'ai l'impression de préférer ma fille de 7 ans à son grand frère. J'ai honte... » MICHÈLE (93)

Vous ne devez pas vous sentir coupable d'avoir peut-être davantage d'affinités avec votre fille qu'avec votre fils. Une forte complicité mère-fille est courante, tout au moins durant l'enfance car à l'adolescence les rapports deviennent souvent plus conflictuels. Et puis, pour une mère, il peut se révéler plus difficile d'être à l'aise avec les centres d'intérêt de son

fils : avec lui, elle est confrontée à la différence, au masculin qui est forcément un peu étranger. Mais tout cela ne signifie aucunement que vous aimez l'une plus que l'autre, vous les aimez différemment. Si vraiment cette affaire vous taraude, prenez le temps de vous poser quelques questions : « *Quand mes enfants se disputent, est-ce que je donne systématiquement raison à ma fille ?* »

« *Est-ce que je punis plus mon fils ?* »
« *Est-ce que je consacre beaucoup plus de temps à ma fille ?* »
« *Est-ce que je lui fais plus de cadeaux qu'à son frère ?* » Essayez d'être la plus objective possible. Si besoin, demandez l'avis du père, des grands-parents. Selon les réponses à ces interrogations, vous saurez si vous devez rectifier le tir, si vous vous montrez réellement injuste ou pas.

« Mon fils de 10 ans m'a avoué qu'il avait volé un jeu vidéo, comment réagir ? » PAULE (69)

Vous ne pouvez pas faire comme si rien n'était passé, ce serait vous rendre complice. Un enfant qui transgresse un interdit le fait souvent pour mener une expérience : « *Que va-t-il se passer, quelle réponse va-t-on me faire ?* » Alors, répondez-lui ! Commencez par affirmer clairement votre position : « *Je ne peux pas accepter que tu voles, c'est interdit et puni par la loi.* » Demandez-lui de vous accompagner au magasin pour rendre le jeu vidéo. L'occasion pour lui d'être confronté aux règles de la société, pas seulement à celle de la maison. Enfin, prenez le temps de l'écouter, qu'il puisse expliquer pourquoi il a volé. Voyez ensemble quelles solutions trouver pour qu'il obtienne le jeu en le payant (pour son anniversaire, en économisant son argent de poche, etc.).

« Mon fils de 12 ans est en surpoids, comment l'aider à maigrir ? » VÉRONIQUE (34)

Vous allez devoir adopter un rôle ingrat qui consistera à le frustrer. Pas facile mais il n'existe pas d'autre voie. Ainsi, ne l'emprenez plus faire les courses avec vous pour ne pas céder à ses demandes. Achetez les sodas, gâteaux, sucreries en quantités très limitées, voire supprimez-les : si les placards et le frigo ne sont pas remplis de toutes ces tentations, votre enfant ne pourra pas grignoter. À table, servez-lui des assiettes de taille normale et non pas débordantes, ne le resservez pas quand il a fini. Surtout, expliquez-lui les raisons de votre attitude : être trop gros, c'est dangereux pour la santé, votre rôle est de le protéger, parce que vous l'aimez. Pour lui donner la motivation de bouger, accompagnez-le (piscine, jeux de ballon).

► PLUS DE QUESTIONS, PLUS DE RÉPONSES

www.social-sante.gouv.fr (rubrique « Famille »); www.securite-sociale.fr (rubrique « Famille »)



NOUVEAUX LIENS

Famille recomposée: les clés de la réussite

FAIRE VIVRE ENSEMBLE SOUS LE MÊME TOIT DES ENFANTS QUI N'ONT RIEN EN COMMUN, TRICOTER DES HABITUDES ÉDUCATIVES DIFFÉRENTES, TROUVER SA PLACE EN TANT QUE BEAU-PARENT SE RÉVÈLE SOUVENT COMPLIQUÉ! NOS CONSEILS POUR RELEVER LE DÉFI.

► PAR ISABELLE GRAVILLON

Désormais, un enfant sur dix vit dans une famille recomposée. Ces familles d'un nouveau genre peuvent être source de richesses : elles stimulent les capacités d'adaptation, encouragent l'acceptation de la différence, apprennent à faire des concessions. À condition d'avoir réussi une recombinaison harmonieuse ! C'est au jour le jour qu'on y parvient, en faisant preuve de générosité, de patience et de respect de chacun.

Son enfant me jette à la figure : « T'es pas ma mère (mon père) ! »

► Ce qui se joue

Peu de beaux-parents échappent à cette phrase lancée un jour rageusement par leur beau-fils ou leur belle-fille ! « Prononcée par un adolescent, elle peut paradoxalement être le signe d'une certaine confiance accordée au beau-parent. Alors qu'il a besoin de s'émanciper et n'ose pas attaquer de front son parent, le jeune "utilise" son beau-parent pour effectuer ce travail de détachement », analyse Élodie Cingal, psychothérapeute, auteur de *Ma famille recomposée**. Ces mots peuvent aussi intervenir en réaction à un beau-parent qui en fait un peu trop dans le registre de l'autorité. Ou être le fait d'un enfant qui se sent déloyal d'aimer son beau-parent, a l'impression de trahir son parent du même sexe et se protège ainsi de sa culpabilité.



« Dans une famille recomposée, les territoires ne sont pas anecdotiques »

► La bonne réaction

« Après tout, l'enfant rappelle une réalité ! » insiste la psychologue. Elle conseille même d'aller dans le sens de l'enfant. « Tu as raison, je ne suis pas ta mère (ou ton père). Mais je suis le conjoint de ton parent pour t'élever. Quand il n'est pas là, il me délègue son autorité. » Rien n'empêche non plus de saisir le prétexte de cette phrase pour s'interroger et se demander si, parfois, on ne fait pas quelques excès de zèle...

Mon enfant n'a pas de chambre quand il vient le week-end

► Ce qui se joue

Dans une famille recomposée, les questions de territoires sont tout sauf anecdotiques. « Un enfant qui ne vient que deux week-ends par mois a du mal à se sentir partie prenante. Alors si, en plus, il n'a pas de lieu à lui et doit s'accommoder du canapé du salon tel un invité, on exacerbe encore son sentiment d'être une pièce rapportée », confirme Élodie Cingal.

► La bonne réaction

Il faut imaginer des solutions malignes même si on manque d'espace. « Les parents peuvent lui aménager une chambre décorée à son goût, qu'ils occupent en son absence et lui rendent quand il est là », propose la spécialiste. Quant aux enfants à demeure, ils peuvent également partager leur chambre, même si cela ne leur plaît pas !



LA MÉDIATION FAMILIALE, UNE SOLUTION

Si vous avez du mal à mettre en place des règles de fonctionnement dans votre famille recomposée, règles permettant de ménager les intérêts de chacun, n'hésitez pas à vous faire aider par un médiateur familial. Les Caf versent des subventions aux associations de médiation familiale. En contrepartie, celles-ci s'engagent à calculer votre participation financière en fonction de vos revenus. Pour connaître les services de médiation familiale conventionnés, contactez le site de la Fédération nationale de la médiation familiale et des espaces familiaux (Fenafem).

TÉMOIGNAGES



« En tant que belle-mère, j'ai toujours essayé d'être respectueuse de mes beaux-enfants. S'ils me demandent mon avis, je leur réponds avec plaisir mais je ne me mêle pas de leur intimité. Avec mon conjoint, on se montre souples sur l'organisation des événements familiaux comme Noël ou les vacances. On propose, on n'oblige à rien. »

DOMINIQUE ROSENTHAL 53 ANS, DIRECTRICE D'ÉCOLE PRIMAIRE

Mes beaux-enfants parlent tout le temps de leur autre parent

▶ Ce qui se joue

Pas facile pour une belle-mère d'entendre en permanence dans la bouche de ses beaux-enfants que leur mère est extraordinaire! Il en va de même pour un beau-père qui peut finir par se lasser du couplet « mon père, ce héros! ». « Cette insistance à parler du parent absent signale souvent qu'un enfant ne vit pas très bien la situation. Peut-être est-il "victime" de ce parent qu'il sent malheureux : il en parle parce qu'il s'inquiète pour lui, se sent coupable de le laisser », décrypte Élodie Cingal. Cela peut aussi être une pure provocation vis-à-vis de ce beau-parent. Ou une manière de manifester qu'il ne voit pas assez l'autre parent.

▶ La bonne réaction

Sans le rabrouer, on peut l'aider à davantage compartimenter, dans son intérêt et pour son bien-être. « On sait que ton papa (ou ta maman) est super. Mais si tu essayais de profiter de ce moment où nous sommes ensemble, pour être vraiment avec nous ? », suggère la spécialiste. Il pourra aussi être judicieux

de prévoir de petits aménagements afin qu'un enfant puisse voir un peu plus le parent qui lui manque tant.

Mon conjoint et moi n'avons pas les mêmes méthodes éducatives

▶ Ce qui se joue

Rien de très étonnant. Chacun arrive dans cette nouvelle histoire avec son passé, ses habitudes... souvent persuadé de faire mieux que l'autre avec ses enfants! « Le contexte peut également exacerber les différences éducatives. Le parent qui n'accueille son enfant que quatre jours par mois aura peut-être plus de mal à lui poser des limites qu'à ses beaux-enfants qui sont là en permanence », souligne la psychologue. Si les conjoints ne prennent pas le temps de parler de ces divergences, le risque est élevé que leur union implose, tant le quotidien sera miné.

▶ La bonne réaction

« L'objectif est de dialoguer afin d'élaborer de nouvelles règles pour cette nouvelle famille. Elles seront le fruit d'un compromis entre les habitudes et exigences de chacun », explique Élodie ▶▶



« L'objectif est de dialoguer afin d'élaborer de nouvelles habitudes »



RECOMPOSITION

Quel impact sur les prestations ?

Recomposer une famille peut avoir des conséquences sur les prestations que vous verse votre Caf. Ainsi, si vous vivez sous le même toit qu'un nouveau conjoint ou concubin, vous ne pourrez plus bénéficier de la majoration pour isolement du Rsa que vous touchiez peut-être jusque-là. A contrario, vos allocations familiales pourront éventuellement être augmentées si votre conjoint ou concubin a la garde de ses enfants : la Caf tiendra désormais compte du nombre total d'enfants à charge de cette nouvelle famille. De même, l'allocation logement pourra être majorée. Dans tous les cas, il est essentiel de signaler dans les plus brefs délais votre changement de situation familiale à votre Caf, ainsi que les ressources de votre conjoint ou concubin en cumulant les vôtres (pour cela, rendez-vous sur caf.fr dans l'espace Mon Compte). Cela vous permettra d'une part d'avoir accès à la totalité de vos droits, et d'autre part de ne pas toucher de trop-perçus qu'il vous faudrait rembourser ensuite.



www.viesdefamille.fr
Découvrez d'autres sujets sur le site de votre magazine



« Mon compagnon a trois enfants, j'en ai deux et nous en avons eu un ensemble. Ce bébé a vraiment soudé notre famille recomposée : il est le petit frère de tous nos enfants, le trait d'union! On est amusés de constater qu'il n'y a jamais de disputes croisées entre les deux fratries, seulement entre frères et sœurs de même sang. »

CÉCILE COLOMBO 44 ANS, ARTISTE PEINTRE



À LIRE POUR EN SAVOIR PLUS

▶ *Recomposer une famille : Toi et moi, et tous nos enfants*, d'Émilie Devienne, éd. Larousse.

▶ *D'abord, t'es pas ma mère! Quelle place pour une belle-mère?* Dr Marie-Claude Vallejo et Mireille Fronty, éd. Albin Michel.

▶ Cingal. Ainsi, si un parent autorisait les sodas en libre accès et que l'autre les interdisait, ils pourraient imaginer un fonctionnement intermédiaire : apéros sodas le week-end, eau le reste du temps. « Les enfants de l'un vont perdre un peu, ceux de l'autre gagner un peu dans un domaine. En tout cas, les adultes doivent veiller à cet équilibre afin de ne pas sacrifier les enfants de l'un ou l'autre », avertit-elle.

Je n'arrive pas vraiment à m'attacher à mes beaux-enfants

▶ Ce qui se joue

« L'attachement à un bel-enfant ne va pas de soi. Cet enfant incarne le passé du nouveau conjoint, le rappelle en permanence. Il peut également présenter une ressemblance irritante avec l'ex. Parfois aussi, il vient toucher un point douloureux de l'histoire du beau-parent : celui-ci n'a pas pu avoir d'enfant, il a été

mal aimé par son propre parent et s'inscrit dans une reproduction. Il arrive enfin qu'un enfant soit dans un tel rejet que le beau-parent ne réussisse pas à passer outre. Difficile en effet d'aimer quelqu'un qui vous déteste », décrit Élodie Cingal. Malheureusement, ce désamour pour le bel-enfant menace le couple car il fait souffrir les deux conjoints.

▶ La bonne réaction

Plutôt que de se forcer à aimer cet enfant, on a tout intérêt à reconnaître son blocage et en parler à son amoureux(se). « Je n'arrive pas à être à l'aise avec ton enfant, j'ai besoin de ton aide. N'hésite pas à me le dire quand tu trouves que je lui parle mal ou que je suis injuste », affirme la psychologue. On prouvera sa bonne volonté et on évitera les plus gros dérapages susceptibles d'envenimer encore la relation.

* éd. Tournez la page (2013).

INTERVIEW

JULIE BOUTET-LEBEAU

Travailleuse sociale à la Caf de Vendée, elle nous parle des rencontres qu'elle anime avec des familles recomposées.

Pourquoi la Caf de Vendée s'intéresse-t-elle aux familles recomposées ?

L'une des missions de la Caf est de favoriser le lien entre les parents et les enfants, de soutenir les parents dans leur rôle. La famille évolue et les familles recomposées sont devenues un modèle que l'on rencontre régulièrement. Dès lors, il est normal de nous y intéresser !

Que leur proposez-vous lors de ces rencontres ?

Nous leur proposons d'échanger autour de thèmes qu'elles ont elles-mêmes définis. Par exemple l'organisation de la vie quotidienne ou comment harmoniser les habitudes de tous les enfants, ceux qui vivent en permanence avec le couple recomposé et ceux qui ne viennent que durant le week-end et les vacances. Autre thème : le budget. Qui paie quoi au sein de la famille recomposée ? Un beau-parent va-t-il payer pour les études de ses beaux-enfants ? Ou encore le droit de la famille et le droit notarié pour tout ce qui concerne les successions. Finalement, la place de chacun est un questionnement central.

En quoi ces réunions aident-elles les participants ?

Ces familles apprécient beaucoup de pouvoir confronter leurs expériences respectives, de s'échanger des idées pour solutionner certains problèmes, réfléchir ensemble pour avancer. Dans leur entourage, elles ne se sentent pas toujours très bien comprises. Avec d'autres personnes qui vivent des situations proches, elles ont le sentiment d'être davantage entendues.



« J'avais 4 ans quand ma mère a rencontré mon beau-père. Il a eu un rôle très important dans ma vie car je vivais avec lui tous les jours. Il prenait soin de moi, s'intéressait à ce que je faisais mais ne critiquait jamais mon père, n'a jamais cherché à prendre sa place. Je lui en suis très reconnaissante. »

AMANDINE COLOMBA 19 ANS, ÉTUDIANTE



Tu vas pas me calculer. J'ai jamais travaillé. Suis même pas imposable !

Ok ;) J'ai une copine que ça intéresse

Qui ?

La Caf !



Même si vous n'êtes pas imposable, remplissez votre **déclaration aux Impôts** : la Caf en a besoin pour connaître vos revenus et calculer vos droits.

Déclarer, on a tous à y gagner

Plus d'infos sur impots.gouv.fr



BOURSES

La Cnaf récompense quatre jeunes chercheuses

Cette année encore, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a remis ses « prix et bourses doctorales jeunes chercheurs 2013 ». Composé d'universitaires et d'administrateurs de la Cnaf, le jury a distingué quatre jeunes chercheuses. Pour son travail intitulé « Père au foyer : un métier comme les autres ? L'inversion du genre et les rapports de force au sein du couple », réalisé sous la direction de Marc Bessin, de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Myriam Chatot a reçu le premier prix du mémoire de Master 2 Recherche, doté de 7 000 euros. La jeune femme aborde la question des pères au foyer et analyse une possible redéfinition des rapports de force au sein des familles où l'homme est « au foyer ». Dans la même catégorie, le second prix (5 000 euros) échoit à Audrey Marcillat, pour son mémoire intitulé « Femmes sans-abri. Étude du sans-abrisme au prisme du genre », sous la direction de

Marc Bessin, de l'EHESS. Son enquête révèle un vécu « spécifique » dans l'expérience quotidienne des femmes SDF. Deux bourses doctorales de recherche ont également été attribuées à Clara Deville pour son projet de thèse intitulé « Les spécificités du non-recours au Rsa des familles rurales », sous la direction d'Isabelle Astier (université de Picardie), et à Alice Gaïa pour « La désistance à l'épreuve des liens familiaux et économiques : étude d'anciens mineurs délinquants », sous la direction de Philippe Robert et Renée Zauberman (université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines). Chacune a reçu un chèque de 15 000 euros qui leur permettra de mener leurs recherches à terme. La Cnaf propose, chaque année, des bourses doctorales et des prix du meilleur mémoire de master recherche pour soutenir des projets en lien direct avec ses principales missions : le soutien aux familles, le logement, la solidarité et l'insertion.

SONDAGE

Petit logement, petite famille

L'Unaf (Union nationale des associations familiales) publie les résultats d'une étude sur le désir d'enfant, auprès d'un échantillon de 11 000 familles allocataires des Caf ayant déjà au moins un enfant à charge et dont au moins l'un des conjoints est âgé de moins de 43 ans. La très grande majorité d'entre eux explique que, avoir un enfant, c'est d'abord fonder une famille (85 %), aimer et être aimé (68 %) ou trouver un épanouissement personnel (42 %). Il est frappant de constater la place qu'occupe le logement dans l'accomplissement ou non du désir d'enfant. Ainsi, les sondés citent en premier lieu le fait d'avoir un logement adapté pour accueillir un enfant (60 %). Cet item arrive devant le fait d'être en couple stable (57 %) ou de disposer d'un emploi fixe pour chaque membre du couple (43 %). De même, les répondants indiquant avoir eu moins d'enfants que prévu (ou souhaité) l'expliquent par le fait d'avoir un logement trop petit (28 % des réponses).

► EN SAVOIR PLUS www.unaf.fr

NORMES SEPA

La Caf aux normes européennes

Comme l'ensemble des acteurs du secteur économique et bancaire, les Caf ont adopté les normes Sepa (Single Euro Payments Area, espace unique de paiement en euros) pour opérer virements et prélèvements. Désormais, pour émettre un virement ou effectuer un prélèvement en format Sepa, les coordonnées bancaires du bénéficiaire sous forme d'Iban (International Bank Account Number) et de BIC (Bank Identifier Code) sont nécessaires. Ces informations figurent sur les relevés d'identité bancaire. Attention ! À partir du 1^{er} août 2014, les opérations de paiement non conformes à la norme Sepa seront rejetées par les banques.

! EN BREF

ENQUÊTE

Selon une étude récente de la Cnaf, plusieurs profils se distinguent parmi les bénéficiaires du Rsa : des jeunes plutôt diplômés en phase d'insertion, des chômeurs en fin de droits, des femmes isolées rencontrant des problèmes de garde d'enfants, et des personnes âgées en situation de précarité.

MÉTIERS

Découvrez les principaux métiers du secteur de l'enfance et de la jeunesse sur le site mon-enfant.fr



RAPPEL

Les prestations familiales sont en principe incessibles (on ne peut les céder) et insaisissables (elles ne peuvent pas être saisies) sauf pour le recouvrement de sommes indûment versées et de dettes à caractère alimentaire.

LE CHIFFRE

70%

des Français prendront des congés mais un sur deux partira en vacances, selon le dossier d'études n°168 de la Cnaf, intitulé « famille et société ». Un Français sur cinq n'est pas parti en vacances depuis deux ans.



SCIENCE

Musique et santé : un accord majeur

Si la musique adoucit les mœurs, les chercheurs viennent de découvrir qu'elle accompagne positivement la vieillesse, en agissant sur la mémoire et la motricité, selon les conclusions d'un colloque organisé par la Sacem (la société des auteurs et compositeurs). « *La musique transforme le cerveau en accroissant certaines zones* », explique Emmanuel Bigand (Unité mixte de recherche CNRS 5022). Depuis vingt ans, son laboratoire est spécialisé sur le lien entre musique et cognition (les processus de connaissance : mémoire, raisonnement, langage...). « *La musique active de nombreux réseaux cérébraux de façon synchronisée*, confirme le chercheur. *Les deux hémisphères cérébraux décident de travailler ensemble, et c'est bénéfique pour toutes les autres activités de l'être humain.* » Un atelier de chant proposé à des malades d'Alzheimer, à Biéville (Manche), près de Caen, a produit

des résultats inespérés. Les résidents, bien qu'atteints de troubles sévères de la mémoire, ont été capables de retenir de nouvelles chansons et de s'en souvenir, pour certains même après un arrêt de plus de quatre mois. France Mourey, spécialiste des effets du vieillissement sur la motricité, rappelle que les malades d'Alzheimer souffrent non seulement de troubles de la mémoire, mais aussi de troubles moteurs très handicapants. « *La musique et le mouvement aident ces patients à maintenir leur équilibre et leur motricité* », affirme-t-elle. « *Pour les victimes de lésions cérébrales, les malades d'Alzheimer, ceux de Parkinson, la musique est un atout, avance Emmanuel Bigand. Mais, avant d'utiliser la musique comme un médicament avec un effet dose, il y a encore beaucoup de travail.* »

► EN SAVOIR PLUS

www.sacem.fr; <http://leadserv.u-bourgogne.fr>

NAISSANCES MULTIPLES

Un site de référence

Ils sont 800 bénévoles repartis dans 80 départements : depuis 1979, l'association la Fédération Jumeaux (www.jumeaux-et-plus.fr) et plus distille des informations (médicales, pratiques, psychologiques, financières) aux parents de jumeaux, triplés et plus... 17 000 familles, adhérentes du mouvement, partagent une même expérience : elles élèvent des enfants issus de naissances multiples, sont donc confrontées à une vie de famille « démultipliée » et par conséquent « surchargée ». Reconnue d'utilité publique en 2003, l'association, qui entend défendre « la spécificité des familles d'enfants issus de naissances multiples », est un partenaire incontestable de nombreuses collectivités territoriales et d'institutions sociales, notamment des Caf. Le site Internet de la Fédération Jumeaux et plus propose une plateforme qui fourmille de conseils pratiques et de solutions permettant de faire face à la naissance puis à l'éducation de fratrie gémellaire. De la grossesse à la scolarisation et les versements des prestations spécifiques, le site répond aux questions que pose l'arrivée de deux, trois... enfants d'un coup.



JEUNES ENFANTS

Davantage de solutions d'accueil

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Dominique Bertinotti, alors ministre déléguée à la Famille, Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), et Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf, ont lancé en février la démarche d'élaboration des schémas territoriaux des services aux familles, visant à créer, d'ici à 2017, 275 000 solutions d'accueil supplémentaires pour les enfants âgés de 0-3 ans et à développer des services de soutien aux parents.

EN LIGNE

Si vous souhaitez vous informer sur les aides enfance et jeunesse, logement et cadre de vie, petite enfance, solidarité et insertion, rendez-vous sur caf.fr

DROITS

Peu de revenus ? Vous pouvez peut-être bénéficier du Rsa. Pour estimer vos droits, une seule adresse : caf.fr

LOGEMENT

Six millions de foyers bénéficient des aides au logement versées par les Caf.



Françoise
Saget



Liteau
jacquard

Vent
d'Armorique
400 g/m²

De nouvelles inspirations... pour votre maison !

www.francoisesaget.com

Toutes les éponges
sont en 100% coton

 2 serviettes ivoire 50 x 90 cm - Réf. 96896 5€⁹⁵ 15€ ⁸⁰	 2 serviettes océan 50 x 90 cm - Réf. 96902 5€⁹⁵ 15€ ⁸⁰
 Drap de bain océan 70 x 130 cm - Réf. 10079 5€⁹⁵ 15€ ⁹⁰	 Drap de bain ivoire 70 x 130 cm - Réf. 10018 5€⁹⁵ 15€ ⁹⁰
 4 gants bicolores 15 x 21 cm - Réf. 95105 5€⁹⁵ 12€	 Tapis de bain 50 x 70 cm - Réf. 10054 5€⁹⁵ 18€

Offre découverte
Tout à
5€⁹⁵

OFFRE VALABLE 1 MOIS

GARANTIE SATISFAITE
OU REMBOURSÉE

Babakar - 400 g/m²

 Drap de bain turquoise 70 x 130 cm - Réf. 15426 5€⁹⁵ 15€ ⁹⁰	 Drap de bain raisin 70 x 130 cm - Réf. 15491 5€⁹⁵ 15€ ⁹⁰	 2 serviettes bicolores 50 x 90 cm - Réf. 97626 5€⁹⁵ 15€ ⁸⁰	 4 gants bicolores 15 x 21 cm - Réf. 96393 5€⁹⁵ 12€
---	---	---	---

Les Ensoleillés



3 torchons
50 x 60 cm - Réf. 41316
5€⁹⁵
15€

<p>Terre d'Ebène - 400 g/m²</p>  Drap de bain 70 x 130 cm - Réf. 14017 5€⁹⁵ 16€ ⁵⁰	<p>Encre de Chine - 400 g/m²</p>  Drap de bain 70 x 130 cm - Réf. 13800 5€⁹⁵ 16€ ⁵⁰	<p>Papyrus - 400 g/m²</p>  Drap de bain vert 70 x 130 cm - Réf. 10869 5€⁹⁵ 15€ ⁹⁰	 Drap de bain lilas 70 x 130 cm - Réf. 10936 5€⁹⁵ 15€ ⁹⁰
 2 serviettes 50 x 90 cm - Réf. 90612 5€⁹⁵ 17€	 2 serviettes 50 x 90 cm - Réf. 93779 5€⁹⁵ 17€	 2 serviettes bicolores 50 x 90 cm - Réf. 97695 5€⁹⁵ 15€ ⁸⁰	 4 gants bicolores 15 x 21 cm - Réf. 97694 5€⁹⁵ 12€

Salade d'Agrumes



3 torchons
50 x 60 cm - Réf. 41496
5€⁹⁵
15€



3 torchons
50 x 60 cm - Réf. 41496
5€⁹⁵
15€



3 essuie-mains
50 x 60 cm - Réf. 41510
5€⁹⁵
17€⁷⁰

Vous souhaitez recevoir des informations sur votre commande ou nos garanties, contactez nous au 02 99 91 40 80 (prix d'un appel local). Si à réception de votre commande, vous n'étiez pas entièrement satisfaite par certains articles, vous pouvez les renvoyer (au plus tard dans les 14 jours francs qui suivent). Ils vous seront remboursés sans aucune discussion, sans frais ni pénalités. Certains articles vous sont proposés sous forme de lots. Il vous est cependant possible de les acquérir à l'unité au prix tarif 2014.

Bon découverte 46770

Pour commander par téléphone : au **0 892 02 75 76*** du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 18h. *0,34 € TTC/min variable suivant opérateur

Par courrier : j'indique mes nom et adresse et je renvoie mon Bon à :
Françoise Saget - Service Presse - Les Fougerêts - BP 70003 VANNES CEDEX 9

Mme Mlle M. Nom _____

Prénom _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Date de naissance _____ N° de tél. _____
 (facultatif) jour mois année (facultatif)

Par internet : www.francoisesaget.com/vpc

Je commande ci-dessous mes articles

Nom de l'article	Réf.	Prix découverte	Qté	Total
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Je commande ici mes autres articles à Prix Tarif 2014

Ma commande est égale ou supérieure à 25€, mes frais d'envoi sont GRATUITS.

Ma commande est inférieure à 25€, j'ajoute 3€90 de participation aux frais d'envoi. €

Je peux commander d'autres articles sur papier libre. **TOTAL de ma commande** €

Cadeau

1 serviette à choisir parmi 5 (sans obligation d'achat)

Cochez votre choix ci-dessous

Terre d'Ebène 

Vent d'Armorique océan 

Papyrus vert 

Babakar turquoise 

Encre de Chine 

Pour recevoir ma serviette sans commander, je joins 3€90 de frais de livraison. **46860**

2 mois de facilité de paiement :

Je joins mon chèque aujourd'hui et je choisis la date de débit.

A réception de mon colis Débit dans 2 mois**

Je préfère régler par carte bancaire Date de validité _____

N° _____

Notez les 3 derniers chiffres du N° au verso de votre carte bancaire : _____

Débit immédiat Débit dans 2 mois** **Sous réserve d'acceptation du dossier.

Je préfère régler à réception de mon colis au facteur ou au transporteur par chèque ou en espèces. Frais supplémentaires de contre-remboursement à domicile : 3,35€ à ajouter au TOTAL de ma commande.

Les informations à caractère personnel sont traitées par notre société à des fins de gestion de la relation client et de prospection. Conformément à la loi du 6/01/78 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification et d'opposition à traitement à exercer auprès de Françoise Saget - Les Fougerêts - BP 70003 - 56902 VANNES CEDEX 9. Pour vous permettre de recevoir des offres de nos partenaires, nous pourrions être amenés à leur communiquer ces informations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire ou cocher ici . Cette offre ne vous engage à aucun achat ultérieur et n'est valable qu'en France métropolitaine. Nous nous engageons à servir votre commande sous un délai maximal de trois semaines, passé ce délai vous pourrez annuler votre commande, sans frais, si elle ne vous est pas encore parvenue. Offre réservée aux nouveaux clients pour un usage non professionnel. Françoise SAGET S.A.S au capital de 150 000 € - Siège Social : 10 Domaine de la Motte 56200 LES FOUGERETS - RCS 324 179 845 Vannes - SIRET 324 179 845 000 23 - Code NAF 4191 B.